

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 26S0018 - Rénovation des sols du Groupe scolaire Augustin Thierry maternelles - Avenant de prestations supplémentaires n°1

N° : VA_DEC2026_546

Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu R2194-2, R2194-3, R2194-4 et R2194-7 du code de la Commande publique,

décidons

De conclure avec la société S.A.S. Jean VANDENDRIESSCHE située à BONDUES (59910), titulaire du marché 26S0018 – « Rénovation des sols du Groupe scolaire Augustin Thierry maternelles », un avenant n°1 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché : 35 464,93 € HT

Avenant n° 1 : 13 098,02 € HT représentant une hausse de 36,94%.

Nouveau montant du marché : 48 562,95 € HT.

Imputation budgétaire : 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 23 juillet 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-228792-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 28 juillet 2026